



**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

« Tous les Citoyens étant égaux en droit, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents ».

Article 6

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

RECRUTEMENTS ... QUEL AVENIR POUR L'ESBANM ?

L'école des beaux-arts de Nantes est un **établissement public**, ses personnels sont régis par les textes de **droit public** portant sur les droits et obligations des fonctionnaires.

Pour rappel

- « Les fonctionnaires sont **recrutés par concours** sauf dérogation prévue par la loi. »
- « L'administration peut recruter **à titre dérogatoire** des agents contractuels ... »
- « Un vacataire est une **personne appelée à réaliser une tâche précise, ponctuelle (...) et non susceptible de se répéter** de façon régulière dans le temps (...) »
- « Certains emplois des établissements publics qui requièrent des qualifications professionnelles particulières indispensables à l'exercice de leurs missions spécifiques (...) sont recrutés par contrat à durée indéterminée. »
- « Par **dérogation**, des agents peuvent être recrutés lorsqu'il n'existe pas de fonctionnaire susceptible d'assurer les fonctions correspondantes. »
- « Par **dérogation**, peuvent être recrutés, dans le cadre de l'enseignement supérieur et de recherche, des enseignants associés ou invités n'ayant pas le statut de fonctionnaire. »

La position de la CFDT

La CFDT s'appuie sur les textes réglementaires pour préserver l'emploi des fonctionnaires et le recrutement de titulaires.

Mais, partout, la CFDT revendique le rétablissement des **concours sur titre**, la reconnaissance des diplômes et des parcours des agents, à l'Esbanm, cela permettrait **à défaut d'organisation de concours statutaires dans certaines filières :**

- de sortir de l'impasse des recrutements dans la filière d'enseignement supérieur ART,
- une meilleure pyramide des âges,
- des équipes cohérentes et renouvelées, prenant en compte la spécificité de certains enseignements en lien avec la création contemporaine,

Soucieuse de la qualité du service public et de l'intérêt général, la CFDT reste vigilante sur les modes de recrutement des agents, en particulier sur les postes de vacataires, leur mode de financement, la pérennité de ces postes et la transparence des offres d'emploi.

Nous sommes tous concernés par les questions de recrutement, c'est en restant solidaires, que nous ferons respecter nos statuts.

Agents titulaires, stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires, vous pouvez en débattre avec la CFDT et soutenir nos actions. L'information syndicale est un droit pour tous dans le cadre d'une heure d'information mensuelle.

Se syndiquer, c'est être protégé et protéger les autres...
Contactez vos représentants du personnel.